

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE D'ADAINVILLE

ANNEXES

Liste des servitudes d'utilité publique

ARRETE LE

11 juillet 2017

APPROUVE LE

07 septembre 2018

PIECE DU PLU

5.2.1

LES SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A1 - Forêt communale	Bois Hubert (abrogé par la Loi forestière du 09/07/2001)
A4 - Servitude de passage	La Vesgre et ses affluents - Servitude de passage 1,33 m
A7 - Forêt de protection	Massif de Rambouillet
AC1 - Monument historique	Édifice classé - Église chœur lambrissé

LES SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET CERTAINS ÉQUIPEMENTS

PT2 - Faisceau hertzien	Ligne FAVIERES La Motte (028 008 0001) à GROSROUVRE (078 057 0004). Décret du 22/02/2012
-------------------------	---

LES SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PM1 – risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux	La Vesgre et ses affluents – R111-3 AP 92-458 du 02/11/1992
---	---